



MEPCM-Infos

Décembre 2023

Madame, Monsieur,

Il n'est pas jamais facile à un président de mutuelle d'annoncer à ses adhérents une forte augmentation des cotisations pour l'année suivante. C'est aussi un président en colère qui vous parle, quand dans divers médias, le ministre de la santé Aurélien Rousseau demande aux mutuelles une modération des cotisations, alors que ce sont les décisions de l'État qui font reporter des charges de la sécurité sociale vers les mutuelles. Explications :

Depuis le 1/08 le ticket modérateur (le pourcentage pris en charge par la mutuelle pour atteindre les 100% en complément de la sécurité sociale) pour les frais de transport passe de 35% à 45 %. Depuis le 15/10, pour les soins dentaires le ticket modérateur passe de 30% à 40%.

2023 a vu aussi une hausse des tarifs hospitaliers, des consultations médicales et des transports sanitaires. Ce qui fait une prévision de la consommation médicale de +6,2% en 2023 et 9,6% en 2024.

Le 100% santé, reste à charge 0, en optique, audiologie et dentaire permet un meilleur accès aux soins, ce qui est une bonne chose mais les mutuelles en supportent une part majoritaire. En 2024, ce 100% santé pourrait être étendu aux prothèses capillaires, orthodontie et fauteuils pour handicapés.

Dans le cadre de la convention de substitution, nous avons fait le point avec Harmonie Mutuelle. A fin 2023, le rapport entre les cotisations versées et les prestations fournies à nos adhérents serait presque à l'équilibre ce qui montre que les garanties de la complémentaire santé correspondent aux besoins des adhérents.

Compte tenu de tous les éléments énumérés, Harmonie Mutuelle nous demande une augmentation de 10%. Prenant en compte nos quelques réserves, **le conseil d'administration de la MEPCM a décidé d'appliquer une hausse de 8% pour vos cotisations 2024.**

Avec ce courrier, vous trouverez toutes les informations relatives à votre cotisation 2024 à la MEPCM et aux modalités de votre contrat de complémentaire santé . Nous vous remercions de votre confiance.

Les effectifs de la MEPCM se tassent un peu (décès, départs des grands enfants). A ce jour elle compte 600 adhérents pour 1021 personnes protégées. *N'hésitez pas à parler de notre mutuelle aux jeunes et moins jeunes enseignants ou personnel OGE en retraite! Et une idée reçue à combattre : retraité, on peut adhérer même si on ne l'était pas pendant sa période d'activité!*

Avec les membres du conseil d'administration de la MEPCM, je souhaite à vous, les adhérents, et à vos familles, un joyeux Noël, une bonne année 2024 et une très bonne santé « olympique ».

Bernard BOUDIER, Président de la MEPCM

Certains adhérents ont directement contacté Harmonie Mutuelle pour la résiliation d'un enfant, une déclaration de décès ou un changement de mutuelle (sans être informé, nous continuons à prélever les cotisations). La régularisation demande du temps et de l'énergie à l'équipe qui fait ce travail bénévolement.

LE BON RÉFLEXE pour un renseignement, une question, une modification dans la situation familiale : **contacter la MEPCM**. C'est dans cet esprit que, malgré la volonté d'Harmonie mutuelle de dématérialisation des documents, nous avons fait imprimer votre carte de tiers-payant en y collant une pastille avec la mention « **Adhérent MEPCM** ».

Harmonie Mutuelle est à contacter sur les garanties de la complémentaire santé (remboursement, devis...).



Nous restons à votre disposition pour une rencontre en « présentiel » uniquement sur rendez-vous, de préférence le mercredi. Contact sur le portable (**07 82 76 21 50**), ou messagerie mutuelle@mepcm.fr ou site internet

Conseil d'administration de la MEPCM

Président : Bernard BOUDIER

Vice-présidents: Anne-Marie GENDRY, Christian TRIHAN

Trésorier : Marcel GAUTIER Trésorier-adjoint : Jean-Yves MARTIN

Secrétaire : Michel FOUCHER Secrétaire-adjointe : Bernadette BOUCHERY

Membres : Odile BOITIÈRE, Pierre DOUILLET, Jacques DUMONTIER, Martine GRENOUILLEAU, Chantal HÉDON, Francis PETIT, Denise RÉAUTÉ, Valérie RIBOT, Anne-Marie RUBIN, Yves SUREAU